Rencontre « Financer sa coopérative »
Ferme de La Préale, Hamois

> Rencontre organisée par le Réseau wallon PAC et Crédal, avec le soutien de Cera et du groupe Sherpa SCTC · 15 octobre 2026, 14 h – 17 h 30

Objet de la rencontre : présenter aux coopératives de transformation et de commercialisation (SCTC) des solutions de financement et d'accompagnement, puis faciliter les premiers contacts avec les financeurs.

1. Objectifs et déroulement

La rencontre visait à aider les coopératives à mieux s'orienter dans l'offre de financement, à comprendre les critères des organismes et à préciser leurs besoins. Les besoins évoqués pouvaient concerner les investissements, la trésorerie, les stocks, le fonds de roulement, la recherche ou le développement d'activités.

La formule associait des présentations synthétiques de financeurs, des retours d'expérience de coopératives et des rencontres individuelles de type « speed dating ». Ces échanges devaient amorcer des contacts, sans valoir décision de financement ni promesse d'octroi.

Crédal et le RwPAC, organisateurs de la rencontre, ont également souligné l'intérêt de mieux connecter les coopératives entre elles autour de défis communs, tels que la professionnalisation, la logistique, l'accès au marché et la reconnaissance institutionnelle.

2. Témoignage de la Ferme de La Préale

Olivier Lefebvre a présenté la Ferme de La Préale, un modèle regroupant plusieurs activités agricoles et alimentaires : maraîchage, semences biologiques, pâtisserie, projet de fromage de chèvre, plantes aromatiques et autres activités en développement. Le site mutualise certaines infrastructures et certains équipements, tout en préservant une autonomie de gestion pour chaque projet dans le cadre de règles communes.

La mutualisation permet notamment de répartir les coûts, de réunir des compétences et de créer des complémentarités entre activités. À titre d'exemple, un investissement électrique d'environ **200 000 €** a été évoqué comme plus envisageable à l'échelle du site qu'à celle d'une activité isolée. Olivier a également mentionné une hausse de plus de **15 %** de l'activité maraîchère après l'ouverture de la boulangerie.

La coopérative finance et fédère certaines activités commerciales et collectives du site, tandis que des éléments comme le bâtiment peuvent relever d'autres entités. Les parts de la coopérative sont structurées en catégories : « racines » (400 €), « tronc » (5 000 €) et « branches » (500 €). Des parts « feuilles », envisagées pour du financement participatif, n'étaient pas activées au moment de la présentation.

Olivier insiste sur deux principes : faire challenger le business plan par des personnes extérieures et choisir les instruments financiers selon la dépense. Un investissement durable et un besoin de trésorerie ne se financent pas de la même manière.

3. Aides à l'investissement des coopératives agricoles

Youri Bartel, de l'Organisme payeur (SPW ARNE), a présenté les aides PAC consacrées aux SCTC et a mentionné les éléments suivants :

- enveloppe globale de **4,8 millions d'euros**, dont environ **3,5 millions** encore disponibles au moment de l'intervention ;
- taux d'aide de base de **20 %**, pouvant atteindre **35 %** selon les majorations ;
- plafond de **500 000 € par SCTC** pour la période 2023-2027 ;
- période PAC s'achevant fin **2027**.

L'éligibilité dépend notamment de la composition de la coopérative, de ses membres et de son activité agricole. Youri a également décrit les majorations possibles, notamment selon le nombre de membres, la production biologique ou certains signes de qualité.

Le calcul s'appuie sur des coûts simplifiés : forfaits pour certains matériels, montant au mètre carré pour les bâtiments ou au mètre pour des lignes de transformation. Cela permet d'estimer l'aide à partir de barèmes. À titre d'illustration, un bâtiment estimé à 200 000 € donnerait une aide de base de 40 000 €. Un exemple de stockage de pommes de terre a également été présenté.

Les demandes se déposent en ligne. Une première réponse est annoncée sous dix jours ouvrables, mais la notification définitive peut prendre jusqu'à la fin du trimestre suivant. Il est donc recommandé d'attendre la décision définitive avant d'engager l'investissement. La coopérative doit préfinancer celui-ci, l'aide étant versée après réalisation et paiement. Les délais indiqués sont de 18 mois pour la première facture et de 36 mois pour introduire la demande de paiement ; les engagements liés à l'investissement doivent être maintenus cinq ans.

4. Aides à la recherche et dispositifs publics

Le SPW Économie, Emploi, Recherche a présenté des aides portant notamment sur la recherche et l'expertise, telles que **Win for Expertise**, le Partenariat d'innovation technologique et **Win for Doctors**. Certains dispositifs étaient signalés comme susceptibles d'évoluer.

Les projets doivent répondre aux conditions propres à chaque aide. Les critères mentionnés comprennent le caractère innovant, la création de valeur et d'emploi, ainsi que les contributions au développement durable. Selon le dispositif, l'aide peut prendre la forme d'une subvention ou d'une avance récupérable. Des taux pouvant atteindre 70 %, voire 75 % pour certains dispositifs, ont été évoqués pour les petites entreprises ; la part restante doit être couverte par la structure ou par d'autres financements.

L'intervenante a invité les coopératives à ne pas écarter automatiquement la recherche et développement, y compris dans les secteurs alimentaires. Des besoins portant sur les procédés, les produits, la production ou la logistique peuvent justifier une expertise extérieure. **economie.wallonie.be**, le catalogue Miza et **Wagralim** ont été mentionnés comme ressources d'orientation.

Concernant le cumul, les participants ont rappelé qu'une même dépense ne peut être financée deux fois. Des aides portant sur des dépenses différentes peuvent parfois être combinées, sous réserve des règles applicables et d'une vérification au cas par cas.

5. Prêts, garanties et accompagnement financier

Wallonie Entreprendre

Wallonie Entreprendre a présenté des prêts complémentaires et des garanties destinés à compléter le crédit bancaire. La garantie peut atteindre jusqu'à 75 % selon le dossier. Des plafonds allant jusqu'à 750 000 € pour certains produits, jusqu'à un million d'euros pour des prêts classiques et jusqu'à 1,5 million d'euros pour des garanties ont été cités. Ces montants et conditions doivent être confirmés selon le produit et le projet.

W.Alter

W.Alter, filiale de Wallonie Entreprendre, accompagne les coopératives et certaines structures de l'économie sociale sur le financement, la gestion et la stratégie. Les besoins étudiés peuvent inclure la trésorerie, le fonds de roulement et l'investissement. La présentation a mentionné de nouvelles possibilités de prises de participation et des prêts à taux préférentiel, ainsi que les prêts Impulse et Carbone. Un seuil d'environ 30 000 € a été évoqué pour ouvrir l'examen d'un dossier.

L'avance de subventions n'est pas présentée comme le cœur de métier de W.Alter ; d'autres interlocuteurs peuvent être plus adaptés à ce besoin. Un événement sur les circuits courts à Liège, annoncé pour le 26 novembre, a également été mentionné.

Funds for Good

Funds for Good a présenté des prêts d'honneur à **0 %**, généralement compris entre 15 000 et 25 000 €, avec un maximum annoncé de 50 000 €. Ils peuvent contribuer à financer du matériel, des investissements ou du fonds de roulement, le plus souvent en cofinancement. Un accompagnement entrepreneurial et du coaching sont également proposés. Le délai d'examen indiqué est d'environ un mois.

Son fonds d'impact **ImpaktEU** octroie, pour sa part, des prêts subordonnés de 300 000 € à un million d'euros, avec un ticket moyen annoncé autour de 500 000 €. Les secteurs ciblés comprennent notamment l'alimentation et l'agriculture durables, les circuits courts et l'économie circulaire. Le taux moyen évoqué est d'environ 6 %, et le délai entre le premier contact et le décaissement de trois à quatre mois. Durée d'investissement jusqu'à 7 ans. Le processus comprend une évaluation de l'impact puis une analyse de la capacité de remboursement.

6. Banques, finance sociale et financements européens

CBC

Jean-Benoît Echement de CBC a décrit une intervention généralement située au stade de la commercialisation. Pour les demandes inférieures à 150 000 €, une décision peut parfois être prise rapidement ; les dossiers plus approfondis demandent environ quinze jours à compter de la réception d'un dossier complet.

L'analyse porte notamment sur le modèle économique, la justification de l'investissement, les besoins induits — stocks et fonds de roulement, par exemple —, la solidité financière, la capacité de remboursement et les garanties. La qualité de l'information comptable est importante, car une présentation inadéquate peut fausser la lecture de l'activité et du cash-flow.

CBC a également évoqué le leasing, le factoring, des partenariats avec Wallonie Entreprendre et le financement participatif sous forme de crowdlending via Bolero, généralement pour des entreprises ayant déjà un historique d'activité.

Crédal

Stéphanie de Crédal a présenté son crédit professionnel pour des projets collectifs portés par des associations ou des entreprises. Les besoins évoqués comprennent notamment du matériel, des équipements et l'acquisition de terrains. L'analyse sociale complète l'examen financier. Les enregistrements disponibles ne permettent pas d'établir les critères détaillés, montants maximaux ou délais de traitement.

NCP Wallonie : Horizon Europe et LIFE - Carine Petit

Le NCP Wallonie accompagne les acteurs wallons dans les programmes européens, en les informant, en aidant au montage des dossiers et en facilitant la recherche de partenaires.

Horizon Europe, doté selon la présentation de 95,5 milliards d'euros pour 2021-2027, finance des projets de recherche et d'innovation, souvent collaboratifs. L'intervenante a insisté sur l'approche multi-acteurs : les utilisateurs finaux, dont les coopératives, peuvent contribuer à définir les besoins et à rendre les résultats de recherche applicables sur le terrain. Les journées d'information pour les appels 2027 ont été annoncées les 26 et 27 novembre 2026, au Monnet Innovation Center, à Louvain-la-Neuve.

LIFE a été présenté comme pertinent pour le déploiement de bonnes pratiques, notamment en économie circulaire, qualité de vie et adaptation au changement climatique. Un taux de financement de 60 % a été évoqué, avec une part de cofinancement à justifier. Les prochains appels ont été annoncés pour mars-avril 2027. Contrairement à d'autres programmes européens, LIFE n'impose pas nécessairement de partenariat transnational, même si celui-ci peut renforcer un projet.

7. Rencontres individuelles et retours

Les rencontres en petits groupes ont permis aux coopératives de présenter leurs projets, de préciser leurs besoins et de tester l'adéquation avec les organismes présents. Les intervenants ont décrit ce format comme utile pour rencontrer plusieurs interlocuteurs et amorcer des échanges, mais ont rappelé que les dossiers nécessiteraient ensuite un suivi approfondi.

Les retours des participants font ressortir plusieurs bénéfices :

- meilleure compréhension de mécanismes financiers parfois peu familiers, comme les prêts subordonnés ;
- découverte de financeurs et de dispositifs moins connus dans le secteur agricole ;
- échanges directs avec des organismes susceptibles d'accompagner les projets ;
- intérêt de construire certains montages avec plusieurs partenaires, notamment pour des projets européens ou de plus grande ampleur.

Renet & Co, par exemple a indiqué vouloir débriefer en interne, comparer les pistes présentées puis reprendre contact avec certains financeurs. Les témoignages du NCP Wallonie ont souligné le rôle possible des coopératives comme relais entre recherche et utilisateurs finaux.

8. Suites évoquées et points de vigilance

Les suites mentionnées comprennent :

- poursuivre directement les contacts établis pendant les rencontres ;
- préciser pour chaque projet le besoin, son montant, son calendrier et l'usage des fonds ;
- examiner les conditions d'éligibilité et de cofinancement avec les financeurs concernés ;

- éviter tout double financement d’une même dépense ;
- ne pas engager un investissement avant d’avoir vérifié la procédure et obtenu les décisions requises pour l’aide sollicitée ;
- envisager des projets partenariaux lorsque le besoin ou les appels européens le justifient ;
- capitaliser les apprentissages de la rencontre et rendre les informations sur les financements plus accessibles.

Conclusion

La rencontre a présenté un éventail de financements publics, bancaires, coopératifs, européens et à impact. Son principal enseignement est qu’il n’existe pas de solution universelle : le financement dépend de la nature de la dépense, du stade de développement, de la capacité de remboursement, des fonds propres disponibles et des règles de cofinancement.

Le format de mise en relation a permis d’amorcer des contacts, mais les prochaines étapes reposent sur la clarification des besoins de chaque coopérative, la vérification des critères auprès des organismes concernés et le suivi des échanges individuels.

Réseau wallon PAC
Compte rendu rédigé par le Réseau wallon PAC